

LEXIQUE

Graine de Citoyenneté en 2023, c'est quoi ?

Graine de Citoyenneté, c'est d'abord une **communauté d'acteurs mauritaniens et européens** engagés en faveur de **l'insertion intégrale de la jeunesse**.

C'est aussi, un programme structurant multi-bailleurs qui vise à **renforcer les capacités individuelles et collectives des organisations de la société civile (OSC)** mauritaniennes qui **œuvrent au bénéfice des jeunes** et à **soutenir et consolider un dialogue entre OSC et pouvoirs publics**.

Le programme mobilise des **OSC, des institutions publiques et des collectivités locales mauritaniennes** issues de **6 régions** : **l'Assaba, le Gorgol, le Guidimakha, l'Hodh El Chargui, Nouadhibou, Nouakchott** et également européennes, appartenant au **double-espace**.

L'Union européenne (UE) et **l'Agence Française de Développement (AFD)** en sont les bailleurs principaux. Il bénéficie également du soutien de la **Région Centre-Val de Loire**, du **CCFD-Terre solidaire** et du **Secours Catholique-Caritas France (SCCF)**.

Une équipe de coordination nationale, composée des salariés de **l'organisation garante (Grdr)**, et ses partenaires **Ecodev** et **Alianza Por la Solidaridad (APS)** en assure la **mise en œuvre et le suivi opérationnel**, appuyée dans chaque région d'intervention par des membres de « **noyaux fédérateurs** », qui **garantissent la dimension territoriale**.

Qu'est-ce que l'on entend par l'insertion intégrale de la jeunesse ?

C'est la prise en compte **multidimensionnelle de l'insertion des jeunes**. Il ne s'agit pas uniquement de se concentrer sur l'intégration des jeunes sur le plan **économique, professionnel, social, citoyen ou politique**, de manière séparée. Il s'agit plutôt de considérer toutes ces dimensions ensemble, de façon interconnectée et de chercher collectivement à proposer des accompagnements qui puissent les prendre en compte. L'insertion intégrale de la jeunesse, c'est aussi **considérer les jeunes comme de véritables parties prenantes des évolutions dans leurs territoires et plus uniquement comme bénéficiant d'une action qui serait pensée par d'autres acteurs**.

Qu'est-ce qu'un programme pluri-acteurs ?

Un programme pluri-acteurs, c'est **favoriser le dialogue et rassembler** autour de mêmes cercles, **plusieurs typologies d'acteurs ; sociétés civiles, institutions étatiques et pouvoirs publics**. Dans le cadre de Graine de Citoyenneté, cette **concertation pluri-acteurs** est axée sur les **enjeux et les défis que connaissent les jeunes** sur chacun des territoires.

LEXIQUE

Qu'est-ce que la phase préparatoire Graine de Citoyenneté ?

Déployée entre 2019 et 2022, elle s'est donnée pour objectif de **créer aux échelles nationales et internationales** (ressortissants et partenaires de coopération en France-Europe), **les conditions pour l'apprentissage d'un dialogue construit et fructueux entre les OSC de jeunesse, les autorités et institutions locales, régionales et nationales en vue de permettre à la jeunesse mauritanienne d'être pleinement actrice de la vie publique et de mener des projets de développement au niveau local.**

Au cours de cette étape préparatoire, Graine de Citoyenneté a travaillé selon trois thèmes imbriqués :

- (i) **le renforcement des capacités des OSC,**
- (ii) **les mécanismes de gouvernance concertée**
- (iii) **l'appui aux initiatives de jeunes au travers d'un dispositif de fonds souples.**

Deux terrains d'implémentation ont été choisis : le premier terrain est constitué des **régions de Nouakchott et du Gorgol en Mauritanie.**

Le second est constitué des **lieux de vie en Europe, en particulier, en France et en Espagne, des organisations de la diaspora mauritanienne** et en partenariat avec les collectivités territoriales européennes et les ONG/associations (acteurs du double-espace).

Quel est le lien entre Graine de Citoyenneté et le programme FAJ'R ?

FAJ'R, qui signifie « aube » en langue arabe, est un **dispositif de la coopération française d'appui à la société civile mauritanienne qui a accompagné entre 2014 et 2023, l'émergence d'une société civile investie en faveur de l'insertion intégrale de la jeunesse.**



Depuis la phase préparatoire, **Graine de Citoyenneté** collabore avec une trentaine de **partenaires mauritaniens constitués des associations les plus actives et adeptes de l'action collective, notamment dans la mise en œuvre du FAJ'R.** Après plusieurs années de mise en œuvre et dans le sillage de la clôture de l'intervention, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Mauritanie a **commandité en 2022, une étude de capitalisation auprès du Grdr** permettant de relever les **bonnes pratiques et les impacts induits du FAJ'R** et ce afin de mieux orienter les activités en faveur de la société civile dans la perspective d'un programme pluri-acteurs.

Cette étude a également permis **d'identifier les zones de mise à l'échelle de Graine de Citoyenneté.**

site web : <https://expressionjeunes.net/>

LEXIQUE

Pourquoi choisir ces 6 régions mauritaniennes ?

Graine de Citoyenneté est un programme ambitieux, qui a vocation à favoriser le dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics. **La phase préparatoire s'est concentrée sur 3 régions**, cette **nouvelle phase Graine de Citoyenneté en cible 7** (6 en Mauritanie et 1 en Europe visant à impliquer les acteurs du double-espace). Des **études préalables, en particulier en lien avec l'expérience du FAJ'R**, ont permis d'identifier des régions d'extension au programme dans lesquelles les associations de jeunesse sont dynamiques. Par ailleurs, le programme reposant sur une démarche territoriale, il était nécessaire de **prendre en compte l'ancrage de l'organisation garante et de ses partenaires de mise en œuvre**. Historiquement, le Grdr, mène des actions dans les régions du Gorgol, du Guidimakha et de Nouakchott. Ecodev, est implanté dans les régions de l'Assaba et de l'Hodh El Chargui depuis plusieurs années et APS a conduit des actions à Nouadhibou il y a quelques années. C'est ainsi que les six régions mauritaniennes ont été ciblées.

7 régions dont 6 régions mauritaniennes d'accord, mais est-ce que toutes les communes au sein de ces régions sont concernées ?

L'ensemble des communes au sein de chacune des régions sont effectivement concernées par **Graine de Citoyenneté, sans limite géographique**. Les équipes de mise en œuvre du programme sont toutefois basées au niveau des capitales de chaque région ; Kaédi, Kiffa, Néma, Nouadhibou, Nouakchott et Sélibaby et de fait, ces dernières peuvent bénéficier d'un contact privilégié. **Pour tous les volets du programme**, par exemple la constitution des noyaux fédérateurs, la diffusion des appels à manifestation d'intérêt ou encore l'accompagnement à la constitution des demandes de subventions, des **réflexions sont menées et des moyens logistiques sont déployés pour faire en sorte que le programme rayonne au niveau régional**.

Qu'est-ce que le double-espace ?

Le double-espace c'est la **mise en valeur du continuum des territoires d'origine, de transit et de destination afin de construire des articulations économiques, sociales et culturelles, fortes et pérennes entre les acteurs d'ici et de là-bas et de pouvoir relever des enjeux partagés et des défis communs**.

Plus spécifiquement, les acteurs du « double-espace » Mauritanie/Europe sont **présents sur le territoire français/européen et ont une action directe ou indirecte sur le territoire mauritanien et/ou en coopération avec des acteurs**. Leurs champs d'actions et expertises s'insèrent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et peuvent toucher à plusieurs domaines d'interventions.

Ces acteurs sont des **associations de la diaspora, des organisations européennes de solidarité internationale, des collectivités locales françaises en coopération décentralisée, des institutions françaises de coopération, des institutions mauritaniennes en Europe, des syndicats, des entreprises, des universités, etc.**

LEXIQUE

Qu'est-ce que l'on entend par fonds souples ?

Le fonds souple Graine de Citoyenneté est un **outil financier d'appui aux initiatives portées par des associations de jeunes ou des organisations de la société civile** intervenant en faveur de l'insertion intégrale de la jeunesse. Le principe des fonds souples est celui du **financement en cascade**. C'est un moyen de **soutenir et d'encourager des organisations locales dans la mise en place d'activités ou de micro-projets**. Ces organisations sont souvent éloignées des bailleurs de fonds et de leurs appels à projets, dont les montants fixés sont trop élevés et dont les procédures peuvent s'avérer complexes. A l'inverse, les fonds souples sont plus **flexibles et doivent permettre d'accompagner des initiatives portées par des petites organisations, qui ne sont pas nécessairement formalisées mais dont l'action est reconnue au niveau de leur territoire**.

Qu'est-ce que le Fonds Emergence ?

C'est un fonds destiné à **valoriser l'engagement de la jeunesse en faveur de son territoire**. Il cible les associations de jeunesse dont les capacités de gestion et d'absorption des fonds sont limitées. Il s'agit d'un fonds souple, accessible, qui permet le **financement de projets incontournables du développement local et qui vise à permettre aux OSC de jeunes de mieux appréhender leurs rôles et d'augmenter leurs capacités d'action**. Le montant maximum octroyé dans le cadre de ce fonds est de 3000 euros (114 000 MRU).

Qu'est-ce que le Fonds Consolidation ?

C'est un fonds destiné à **encourager la professionnalisation des OSC engagées sur les enjeux de jeunesse**. Il permet l'octroi de fonds plus conséquents pour un soutien à des **initiatives visant à renforcer l'insertion intégrale de la jeunesse**. Il **accompagne la montée en compétence d'associations** ayant une expérience dans la réalisation de projets et/ou étant arrivées à un seuil de développement les menant à proposer des projets plus ambitieux. Il s'agit en effet de proposer des projets ou des modes d'action innovants et expérimentaux. Le montant maximum octroyé dans le cadre de ce fonds est de 15 000 euros (570 000 MRU).

Qu'est-ce que c'est que le Fonds Synergies OSC ?

C'est un fonds destiné à **encourager des initiatives collectives et valoriser l'expertise du monde associatif**. Il s'agit d'un soutien à **des dynamiques thématiques, portées par des consortiums d'organisations** qui ne sont pas nécessairement sur un même territoire. Ce dispositif leur permet de mener des **expérimentations et recherches-actions, produire des connaissances/savoirs** dans une logique de capitalisation, d'échanger les pratiques et savoir-faire entre acteurs. Le montant octroyé par thématique est d'environ 33 000 euros (1 254 000 MRU).

LEXIQUE

Des lignes directrices pour un fonds d'appui, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un **document qui explique l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un appel à propositions, en vue de l'attribution de subventions**. Il définit notamment les types d'actions et les coûts qui peuvent être financés, les règles relatives à l'éligibilité des organisations soumissionnaires, indique les critères définis pour départager les différents dossiers de candidature reçus. Il fournit également des renseignements utiles sur les documents à joindre en plus du formulaire de candidature et le potentiel accompagnement dont peuvent bénéficier les organisations, pendant la phase de dépôt et lorsqu'elles sont retenues pour recevoir une subvention.

Qu'est-ce que le manuel de procédures du programme Graine de Citoyenneté ?

Le manuel de procédures du programme a vocation à **présenter l'ensemble des règles et procédures qui le régissent**. Plus spécifiquement, il est composé de **deux volumes** :

- (i) Les règles de **prise en charge des participants aux rencontres collectives**, les règles de calcul des **valorisations** et du détachement du personnel et les **procédures administratives et financières générales**
- (ii) Le cahier des **charges fonds souples**

Ce manuel de procédures est le **fruit d'un travail concerté** en plusieurs étapes :

- des **ateliers bilan** sur le mécanisme des subventions octroyées durant la phase préparatoire ainsi que des **ateliers de concertation** permettant de recueillir des suggestions concernant les critères d'éligibilité, de sélection, les thématiques d'intervention etc en présence de membres des noyaux fédérateurs, associations de jeunes et personnes ressources ;
- des **comités de relecture** par les membres du programme.

Le manuel de **procédures tient compte des spécificités des deux bailleurs principaux du programme** que sont l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union européenne (UE). Il s'attache à prendre en considération les **usages et règles de chacun en considérant à chaque fois, les aspects les plus contraignants**.

Qu'est-ce qu'un thé palabre ?

Les thés palabres sont des **ateliers d'animation et de réflexion favorisant le partage d'expérience et le débat**. Le « Thé Palabre » se veut à l'image des cérémonies du thé, un moment de partage d'une parole respectueuse, où l'hôte et ses nombreux convives échangent leurs expériences et leurs opinions, le temps de boire quelques verres de thé.

LEXIQUE

Qu'est-ce que l'on entend par la production d'un référentiel métier sur le secteur associatif ?

Il s'agit de l'élaboration de **fiches métiers** sur le secteur associatif et d'un **répertoire des compétences et services associatifs**.

Ces documents capitaliseront et valoriseront, de manière opérationnelle les métiers, compétences et services du secteur associatif, insistant sur ses marges d'innovation en termes de services aux habitants. Cela implique de procéder à un **état des lieux des métiers et des compétences développées**. Des **entretiens seront conduits avec les représentants d'un échantillon d'associations** dans les régions du programme. Ce référentiel métier du secteur associatif en Mauritanie sera **co-produit en lien avec le CDHAHRSC**. Des **expériences de jeunes insérés dans le monde associatif y seront valorisées**.

Des journées portes ouvertes régionales, qu'est-ce que ça veut dire ?

Dans le cadre du programme Graine de Citoyenneté, des journées « Portes ouvertes sur les OSC » seront organisées dans chaque territoire. Ces journées porteront sur **l'engagement citoyen des jeunes et des actions associatives au service des objectifs du développement durable**. Au-delà de la **visibilité** qu'elles leur assureront, elles permettront également aux OSC de **construire un message clair et uni sur leur place et leurs rôles dans le développement local durable**.

Le dialogue avec les pouvoirs publics s'en trouvera renforcé. L'engagement des OSC, vis-à-vis du grand public, notamment des jeunes et des femmes, pourrait aussi **susciter des engagements et des vocations**.

Qu'est-ce que la charte de valeurs du programme Graine de citoyenneté ?

C'est l'expression des **valeurs fondatrices de Graine de Citoyenneté**. C'est un **référentiel de comportements et d'engagements réciproques** entre les différents membres du programme. Son adhésion est la **condition principale de participation des membres**. Son **non-respect entraîne l'exclusion** au programme.

Une première charte de valeurs a été élaborée en phase préparatoire, au cours d'ateliers de concertation entre les membres des noyaux fédérateurs de Nouakchott et du Gorgol. Pour ce faire, ces derniers se sont questionné sur « Quelles sont les valeurs communes sur lesquelles les organisations de la société civile se mettent d'accord dans le cadre de leur intervention en faveur de la jeunesse ? ». Cette charte de valeurs pourra être **discutée et amendée lors de cette première Assemblée Plénière**.

LEXIQUE

Qu'est-ce que le règlement intérieur du programme Graine de Citoyenneté ?

C'est un **document qui détermine la composition, le rôle, le mandat et le fonctionnement de chacune des instances du programme**. Il présente ainsi les règles, les droits, les obligations des membres et les modalités d'adhésion. Il sera discuté et amendé lors de cette première Assemblée Plénière.

Qu'est-ce la plateforme FEDDAM ?

Il s'agit de la **plateforme d'enregistrement et de gestion des organisations de la société civile en Mauritanie**, administrée par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC).

Cette plateforme **découle de la Loi 2021-004 relative aux associations** qui précise le **cadre juridique et institutionnel de la société civile et la stratégie de développement et de promotion des OSC** dont le CDHAHRSC est le maître d'ouvrage. Cette loi garantit à la fois (i) la liberté et le droit d'association et d'organisation et (ii) la pleine participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques.

Les plateformes régionales de la société civile, qu'est-ce que c'est ?

La loi 2021-004 relative aux associations encourage également la **création de cadres de concertation et d'échanges** pour les organisations de la société civile. C'est dans ce sens qu'a été accompagné, le **développement de Plateformes Régionales de la Société Civile (PRSC)** par le CDHAHRSC, implantées dans chacune des régions de Mauritanie.

Ces plateformes sont **composées d'organisations de la société civile issues des territoires** et sont organisées en **groupes thématiques en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)** :

- Accès aux services de base
- Environnement et changement climatique
- Sécurité alimentaire
- Droits humains
- Citoyenneté
- Agriculture et élevage

Dans le cadre du programme, il est prévu une étude sur le fonctionnement de ces PRSC, afin d'identifier les pistes de collaboration avec les noyaux fédérateurs et les clubs synergies.